

de satisfaire aux exigences. Nous avons également limité à 25 le nombre des prêts qu'un entrepreneur peut obtenir, afin de répartir la construction entre les divers entrepreneurs partout au pays.

Nous avons conclu avec les institutions de prêt, y compris les banques, une entente portant qu'elles agiront à titre d'agents du gouvernement dans la répartition de ces prêts, moyennant une rétribution que nous avons jugée raisonnable. C'est ainsi que ce programme a pu être mis en œuvre sans retard. Comme ces institutions s'occupaient déjà de prêts, nous avons jugé que le moyen le plus rapide de stimuler la construction de petites habitations était de distribuer ces prêts par l'entremise de ces agences.

Lorsque nous avons adopté ce plan, nous ne savions pas s'il réussirait. N'oublions pas que nous en étions à nos premiers pas dans l'art de gouverner mais que, surtout, nous n'étions pas très sûrs d'avoir trouvé la bonne solution. Cependant, nous avons reçu d'excellents conseils des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que des organismes de prêts. Nous essayons d'étudier ces questions en toute franchise avec les personnalités des entreprises qui se chargent de fournir les fonds pour la construction des maisons, et c'est ainsi que nous avons toujours procédé.

Les résultats de cette ligne de conduite ont été très encourageants pour le gouvernement et, je pense, pour tous les députés. Dès novembre nous avons constaté que les 150 millions de dollars s'épuisaient rapidement. Je rappelle aux honorables députés qu'il a fallu employer cette somme également pour des prêts directs dans les petites localités et pour les sociétés à dividendes limités. Nous n'avons pas cherché à étendre des prêts aux entreprises de logement des industries primaires, ce qui ne représentait d'ailleurs qu'une très petite part des affaires.

En décembre dernier les membres du Parlement ont bien voulu adopter un bill portant à 400 millions de dollars le total disponible en vertu de cet article. Cela représentait un supplément de 150 millions de dollars. En demandant cette augmentation, nous avons également modifié les paiements initiaux dans l'espoir que les personnes à moindre revenu, qui n'avaient pas pu auparavant profiter des avantages du plan, pourraient cette fois en profiter. En plus de réduire la première mise, nous avons accru le pourcentage de son revenu qu'une personne pouvait consacrer à la construction du logement au moment de l'examen de la demande de prêt. Si je me rappelle bien, la proportion a été portée de 23½ p. 100 à 27 p. 100 du revenu. Bien entendu, la décision finale relativement à ce

pourcentage ressortit en réalité aux sociétés prêteuses, dont certaines s'en tiennent encore, je crois, à 23½ p. 100. Une autre disposition prise prescrit que la mise en chantier doit se faire dans le délai d'un certain nombre de jours. Cette restriction a été imposée afin que les travaux puissent se poursuivre durant l'hiver.

Le programme a continué de bien fonctionner durant tout l'hiver. On a continué à accorder des prêts, de nouvelles maisons ont été mises en chantier et, enfin, la situation était telle au début de mars que nous avons dû cesser d'accorder des prêts pour la construction d'appartements de location. On avait utilisé environ 20 p. 100 de l'affectation pour le financement de la construction de petits appartements, bien que l'objet principal fût la construction de modestes maisons. Il y a environ un mois, il restait si peu d'argent dans la caisse que nous avons dû cesser aussi d'accorder des prêts pour les petites habitations. Les prêts destinés aux sociétés à dividendes limités, aussi bien que les prêts directs dans les petites localités, se sont aussi accrus durant cette période.

Lorsque nous avons suspendu le programme il y avait énormément de demandes déjà soumises à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les demandes ont afflué en avril. Je me demande parfois si certaines demandes faites aux termes de ce programme d'agence n'auraient pas dû être présentées normalement aux termes de la loi nationale sur l'habitation en ce qui concerne le prêt garanti. Quoi qu'il en soit, lorsque nous avons manqué d'argent, nous nous sommes adressés aux sociétés de prêts et aux banques pour leur exposer le problème. Nous leur avons expliqué qu'un grand nombre de personnes désiraient construire des petites habitations et nous leur avons demandé de faire droit à ces demandes de façon que personne ne soit lésé et qu'il n'y ait aucun retard dans la construction domiciliaire au pays. Ces institutions ont répondu très convenablement à notre requête et plus de 75 p. 100 des demandes dont nous n'avons pu nous occuper le mois dernier ont été acceptées par elles.

Peut-être les honorables députés aimeraient-ils que je leur communique certains chiffres de façon qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur le sort qu'on a fait à la caisse de 400 millions. Les chiffres que j'ai sous les yeux vont jusqu'au 9 mai. Aux termes du programme de prêts par les agences,—il s'agit là de notre programme de prêts au titre des modestes maisons,—on avait prêté \$256,485,766. Cette somme, intégralement, a été prêtée depuis le mois d'août dernier. Il m'arrive de penser, en entendant l'opposition critiquer